

CDMF-Avocats AFFAIRES PUBLIQUES	Note d'information sur les honoraires pour l'année en cours	C1-DOC 02- B Page 1/8
---------------------------------------	--	--------------------------

Janvier 2012

**CDMF-Avocats**  
**AFFAIRES PUBLIQUES**

**7 Place Firmin Gautier**  
**38000 GRENOBLE**

**NOTE D'INFORMATION SUR LES**  
**HONORAIRES**  
**PRATIQUÉS POUR L'ANNÉE 2012**

*(Les montants ci-après sont à majorer du montant de la TVA au taux en vigueur)*

**C**onseiller

**D**éfendre

**M**ériter

**F**idéliser

JANVIER 2012

Notre cabinet propose systématiquement un devis d'intervention valant convention d'honoraires.

Dans le cas où une convention ne serait pas régularisée, et en plus du remboursement de l'état de nos frais, nous fixons nos honoraires d'intervention :

- sur la base horaire Cabinet de 200 € HT.
- Pour les tarifs horaires par Département Spécialisé, nous consulter.

Les **fourchettes indicatives** qui sont présentées dans la note d'information peuvent être dépassées selon le temps passé ou la nature de l'affaire (domaine de spécialité notamment) ou lorsque l'intervention est effectuée avec une célérité particulière.

Les prestations qui ne sont pas mentionnées dans la note d'information font l'objet d'un devis spécifique et préalable à notre intervention.

## **TRÈS IMPORTANT**

Nos factures sont payables à réception, et toute note impayée à son échéance est de plein droit productive de l'intérêt minimum prévu par la Loi (intérêt légal majoré de 50 %).

Sauf cas particulier, aucune diligence ne sera faite par le Cabinet avant versement de la provision sollicitée.

Lorsqu'une provision aura été demandée en vue de la préparation d'une intervention spécifique (assistance, intervention à une audience fixée etc.), elle devra être versée impérativement avant la date mentionnée sur la note.

### A DÉFAUT, NOUS N'INTERVIENDRONS PAS.

En cas de litige relatif à la fixation de nos honoraires, il en est référé à Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau de GRENOBLE auprès duquel et depuis des années, cette note est déposée chaque année après actualisation.

CDMF-Avocats AFFAIRES PUBLIQUES	<b>Note d'information sur les honoraires          pour l'année en cours</b>	C1-DOC 02- B Page 3/ 8
---------------------------------------	---	---------------------------

JANVIER 2012

Généralement, hormis les cas complexes et la rémunération supplémentaire liée à l'obtention d'un résultat appréciable, les factures d'honoraires que nous sommes amenés à présenter, représentent un montant hors taxes compris dans les **moyennes** ci-après :

## **I - Consultations :**

### **Montants H.T.**

1) - dans le cadre d'un entretien au Cabinet,  
 sans recherche ni ouverture d'un dossier,  
 et en fonction du temps passé

**de 80 € à 200 €**

**NOTA :** Les bonnes relations que nous entretenons avec nos clients habituels, nous conduisent à ne pas leur facturer ce type de consultation ou, si elles sont nombreuses, à les forfaitiser dans le cadre d'abonnements. (Consultez-nous sur ce point, voir également p.9).

2) - Ecrites, nécessitant l'ouverture d'un dossier  
 et des recherches, le tout représentant plus d'une  
 heure de travail

**de 150 € à 800 €  
 et plus selon le temps passé ou  
 la nature de l'affaire  
 (consultation de spécialité)  
 ou établie avec une célérité particulière  
 selon devis préalable**

JANVIER 2012

**II – Droit Public (Droit Administratif et urbanisme) :**

Le Cabinet est compétent pour rédiger tous contrats, conventions et assurer le suivi juridique dans les domaines d'intervention ci-après énumérés.

Ces interventions font l'objet d'un devis préalable, une fois la mission précisément définie.

**1) – Tribunal Administratif (référé) :**

- \* Mesure d'instruction à partir de 800 €
- \* Référé (suspension) à partir de 1200 €
- \* Référé liberté, Référé provision à partir de 1 200 €

**2) – Tribunal Administratif (fond) :**

à partir de 2 000 €  
sur devis préalable

**3) – Cour Administrative d'Appel :**

- \* Si le Cabinet a suivi la procédure en 1<sup>ère</sup> instance à partir de 1500 €
- \* Si le Cabinet n'a pas suivi la procédure en 1<sup>ère</sup> instance à partir de 2 500 €  
sur devis préalable

**4) - Juridiction de l'expropriation :**

- \* Juge des Expropriations à partir de 1 800 €
- \* Cour d'Appel, Chambre des Expropriations :
  - Si le Cabinet a suivi la procédure en 1<sup>ère</sup> instance à partir de 1 500 €
  - Si le Cabinet n'a pas suivi la procédure en 1<sup>ère</sup> instance à partir de 2 500 €  
sur devis préalable

CDMF-Avocats <b>AFFAIRES          PUBLIQUES</b>	<b>Note d'information sur les honoraires          pour l'année en cours</b>	<b>C1-DOC 02- B          Page 5/ 8</b>
--	---	--

JANVIER 2012

### **III - Droit Privé :**

Le Cabinet est compétent pour rédiger tous contrats, conventions et assurer le suivi juridique dans les domaines d'intervention ci-après énumérés.

Ces interventions font l'objet d'un devis préalable, une fois la mission précisément définie.

#### **A – Droit Civil :**

##### **1) – Tribunal d'Instance :**

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| * Référés                                  | <b>de 800 € à 1500 €</b>    |
| * Tribunal d'Instance et Juge de proximité | <b>de 1200 € à 2000 €</b>   |
| * Bornage (hors expertise)                 | <b>de 1 200 € à 2 000 €</b> |

##### **2) – Tribunal de Grande Instance :**

- |   |  |
|---|--|
| * Référés   | <b>à partir de 1200 €</b>                          |
| * TGI   | <b>à partir de 2 000 €<br/>sur devis préalable</b> |
| * Par intervention aboutissant à une décision sur incident (Juge de la Mise en Etat, Juge Rapporteur, Conseiller de la Mise en Etat...) | <b>de 600 € à 1 500 €</b>                          |

##### **3) – Cour d'Appel :**

- |  |  |
|--|--|
| * Si le Cabinet a suivi la procédure en 1 <sup>ère</sup> instance (hors prestation d'avoués)   | <b>de 1 500 € à 3 000 €</b>                        |
| * Si le Cabinet n'a pas suivi la procédure en 1 <sup>ère</sup> instance (hors prestation d'avoués)   | <b>à partir de 2 000 €<br/>sur devis préalable</b> |
| * <b>Prestations de suivi de Mise en Etat</b><br>(prestations anciennement effectuées par un Avoué à la Cour)<br><b>Les prestations se cumulent.</b> | <b>de 600 € à 800 €</b>                            |

##### **4) – Référé Premier Président**

**à partir de 1 500 €**

CDMF-Avocats <b>AFFAIRES          PUBLIQUES</b>	<b>Note d'information sur les honoraires          pour l'année en cours</b>	<b>C1-DOC 02- B          Page 6/ 8</b>
--	---	--

JANVIER 2012

## **B- Droit Pénal de l'urbanisme :**

### **1) - Tribunal Correctionnel :**

**à partir de 2000 €  
selon devis préalable**

### **2) - Cour d'Appel :**

\* Si le Cabinet a suivi la procédure en 1<sup>ère</sup> instance

**à partir de 1 500 €**

\* Si le Cabinet n'a pas suivi la procédure en 1<sup>ère</sup> instance

**à partir de 2 000 €  
selon devis préalable**

## **IV – Frais divers :**

\* L'ouverture d'un dossier génère la facturation d'une somme de **98 € HT** couvrant les frais s'y rapportant (papeterie, répertoire, création de l'affaire en informatique, archivage lequel représente 20 € sur le total du poste).

\* Nous sollicitons le remboursement des frais de photocopies sur la base de **0,50 € HT**

### \* Abonnements :

Pour certains clients qui nous confient l'ensemble de leurs dossiers correspondants à des contentieux spécifiques, nous pouvons également conclure des abonnements forfaitaires annuels, excluant toutefois les débours (nous consulter).

### \* Transports et déplacements :

Nous sollicitons le remboursement de nos frais justifiés et pour ce qui concerne les frais de voiture, calculons les indemnités kilométriques sur la base de :

- **0,90 € HT**, outre frais de péage et de repas (Avocat associé) ;
- **0,61 € HT**, outre frais de péage et de repas (Avocat collaborateur).

CDMF-Avocats AFFAIRES PUBLIQUES	<b>Note d'information sur les honoraires pour l'année en cours</b>	C1-DOC 02- B Page 7/ 8
---------------------------------------	--	---------------------------

JANVIER 2012

\* Dépens :

Devant le Tribunal de Grande Instance, devant le Président du Tribunal de Grande Instance statuant en référé, ainsi que dans toutes les matières où la Loi l'a prévu, nos états de frais comportent également les émoluments résultant du tarif de la postulation qui peuvent faire l'objet d'une procédure de vérification.

Les débours suivants sont traités en comptes de tiers (classe 4 du Plan Comptable) : hypothèques, cadastre, droits d'enregistrement, timbres CNBF, timbres fiscaux).

Nous vous rappelons que les frais de procédure dont s'acquittent les justiciables comprennent le droit de plaidoirie de 13 euros, le droit au titre de la contribution pour l'aide juridique de 35 euros et le droit fixe devant la Cour d'Appel de 150 euros par partie.

**HONORAIRE DE RÉSULTAT**

**Vous pouvez à tout moment, nous demander des explications sur notre facturation et convenir avec nous des modalités particulières de fixation et de règlement de l'honoraire de résultat dont, à défaut, nous vous proposerons le montant après obtention de la décision. Cet honoraire ne peut jamais constituer le mode unique de notre rémunération.**

**Il nous paraît utile de rappeler qu'un résultat appréciable peut tout aussi bien consister dans un gain, que dans l'amoindrissement d'une perte.**

**DÉPOSÉE A L'ORDRE DES AVOCATS ET EUROJURIS FRANCE 31 janvier 2012**  
***Mise à la disposition de nos clients lors de tout premier contact et sur simple demande.***

**SELARL d'avocats CDMF-Avocats AFFAIRES PUBLIQUES FIAT PONCIN**

JANVIER 2012

**TABLES DES MATIÈRES**

- Abonnements.....	p.6
- Affaires pénales.....	p.6
- Consultations.....	p.3
- Cour d'Appel :	
* Administrative.....	p.4
* Judiciaire.....	p.5
- Dépens.....	p.7
- Déplacements (frais).....	p.6
- Dossier (frais).....	p.6
- Expropriation.....	p.4
- Frais de dossier.....	p.6
- Honoraire de résultat.....	p.7
- Mise en Etat.....	p.5
- Photocopies (frais).....	p.6
- Provisions.....	p.2
- Référés.....	p.4-5
- Tarifs horaires.....	p.2
- Timbres CNBF.....	p.7
- Timbres fiscaux.....	p.7
- Tribunaux :	
* Administratif.....	p.4
* Correctionnel.....	p.6
* Expropriation.....	p.4
* Grande Instance.....	p.4
* Instance. Juge de proximité	p.4